

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 46
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_108_CC_24
Rapport 2024 des représentants de la
communauté d'agglomération au sein du
Conseil d'Administration de CYCLEA

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 108 CC 24 : RAPPORT 2024 DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYCLEA

Le Président de séance expose :

1. Présentation générale de la société

1.1. Historique

CYCLEA est une Société d'Économie Mixte Locale (SAEML) créée en 2005, qui est le principal acteur du recyclage des déchets ménagers et assimilés pour la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, son actionnaire majoritaire (77%).

1.2. Dénomination sociale et adresse

La dénomination sociale de cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale est « CYCLEA » et son siège social est fixé au 24, Rue Pierre Brossolette, 97420 Le Port.

1.3. Objet social

Suite à la dernière mise à jour des statuts en date du 27 septembre 2021, la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale CYCLEA (SAEML), a pour objet, en France et à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières, relatives :

- à tous services pouvant concerner directement ou indirectement la collecte, le tri, le traitement, le recyclage, et la valorisation de tous déchets, sous-produits et résidus, et généralement de toute opération et entreprise relative à la gestion des déchets.
- au négoce et courtage de matériaux issus du tri de déchets ou du traitement industriel,
- à l'accueil et à la gestion des dispositifs d'apports volontaires de déchets,
- aux actions de formation, de conseil, d'audit, et de communication autour de l'environnement,
- à la gestion de fourrière animale, ramassage de cadavres d'animaux et lutte contre l'errance animale sur le Territoire de la Côte Ouest,
- à la capture animale et la lutte contre l'errance animale,

■ au transport public routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes,

■ aux actions de communication, de promotion et d'information en lien avec les compétences des collectivités,

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Elle exercera l'ensemble de ses activités tant pour son propre compte que pour celui d'autrui ; en particulier, elle pourra exercer ses activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies aux articles L. 1523-2 à L. 1523-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.4. Ses domaines d'activité

CYCLÉA développe ses activités selon deux axes principaux :

Les activités publiques (54% du chiffre d'affaires 2024), exercées sur le périmètre du Territoire de l'Ouest, comprennent :

- Le tri des déchets ménagers (emballages recyclables) ;
- La collecte des corbeilles de propreté urbaine ;
- La gestion des déchèteries,
- Le nettoyage aux abords des bornes d'apport volontaire (verre et recyclables) ;
- Les activités de médiation environnementale et de communication événementielle ;
- La lutte contre l'errance animale.

Les activités privées (46% du chiffre d'affaires 2024), exercées sur des matières en provenance de toute l'île regroupent :

- Le traitement des déchets d'activité économique (DAE)
- Le négoce de matières valorisables

En 2024, CYCLÉA a poursuivi l'exploitation du centre de tri des déchets ménagers situé sur la commune de Le Port, par **délégation de service public d'ILEVA**.

L'entreprise réalise notamment des activités de salubrité publique dans le cadre de **marchés publics** du Territoire de l'Ouest, à travers la collecte des corbeilles de propreté urbaine, le nettoyage aux abords des bornes à verre et d'emballages recyclables. Elle assure la gestion des déchèteries intercommunales et mène les actions de médiation et de veille environnementales ainsi que de la communication événementielle sur les différentes compétences de l'intercommunalité.

1.5. Effectif

L'effectif moyen de la société s'est stabilisé en 2024 à hauteur de 227 ETP salariés en moyenne (hors apprentis et CAE). Il s'établit à 234 ETP en y incluant les apprentis (3,4 ETP) et les CAE (3,3 ETP).

1.6. Répartition du capital

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_108_CC_24-DE

Le capital de la société est détenu à hauteur de 84,04 % par ses actionnaires publics. Le Territoire de la Côte Ouest est majoritaire avec 76,96 % des actions. ILEVA détient actuellement 7,07 % des actions.

Ses actionnaires privés détiennent 15,96% des actions, notamment ses partenaires tels que Veolia Eau et STAR devenue SUEZ Réunion Valorisation (avec 6,20% chacun).

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CYCLEA AU 31/12/2024			
Actionnaires	Nombre d'actions	Parts en %	Capital en €
TCO	1 359 999	76,96%	3 059 997,75
ILEVA	125 000	7,07%	281 250,00
Total Personnes morales publiques	1 484 999	84,04%	3 341 247,75
SEMADER	13 995	0,79%	31 488,75
SEMRRE	1 000	0,06%	2 250,00
VEOLIA EAU	109 524	6,20%	246 429,00
SUEZ RV REUNION	109 524	6,20%	246 429,00
HCE	16 555	0,94%	37 248,75
NICOLLIN REUNION	16 500	0,93%	37 125,00
SCOP LA COR	15 000	0,85%	33 750,00
Total Personnes morales privées	282 098	15,96%	634 720,50
BADOC Jean-françois	1	0,00%	2,25
DANIEL Roger	1	0,00%	2,25
HOW-CHOONG Gérard	1	0,00%	2,25
URBANO BAUTISTA Francis	1	0,00%	2,25
COILLOT Cyril	1	0,00%	2,25
Total Personnes physiques privées	5	0,00%	11,25
TOTAL CAPITAL	1 767 102,00	100%	3 975 979,50

1.7. Gouvernance

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont la composition est la suivante.

La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest est représentée par :

- Monsieur Henry HIPPOLYTE ;
- Madame Jocelyne DALELE-CAVANE ;
- Monsieur Christophe DAMBREVILLE ;
- Monsieur Armand MOUNIATA ;
- Monsieur Philippe LUCAS ;
- Monsieur Daniel PAUSE ;
- Monsieur Alexis POININ-COULIN ;
- Monsieur Dominique VIRAMA-COUTAYE.

Le Syndicat Mixte ILEVA est représenté par :

- Monsieur Mohammad OMARJEE (M. Michel FONTAINE jusqu'au 23 décembre 2024).

SUEZ RV REUNION, représenté par :
-Monsieur Hervé MADIEC.

VEOLIA EAU COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, représentée par :
-Monsieur Stéphane LAURENT.

Son Directeur Général est Monsieur Laurent BLERIOT depuis le 1er juillet 2019.

2. État des relations entre CYCLEA et le TCO

La SEM CYCLEA est titulaire de plusieurs marchés initiés par la Communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest.

Les différents contrats sont les suivants :

- Veille et médiation environnementales (déploiement de médiateurs pour informer et sensibiliser la population sur les règles à suivre en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi qu'en matière de lutte contre l'errance animale, recenser les dépôts sauvages sur le territoire...);
- Communication événementielle (animations dans les écoles, dans des lieux publics ou sur des manifestations pour exposer les compétences de l'agglomération et ses actions);
- Gestion des déchèteries (entretien des sites, suivi de la conformité ICPE des sites, accueil du public sur les déchèteries fixes et éphémères mises en place par l'intercommunalité, remontée des caissons pleins pour leur vidage...);
- Collecte des corbeilles de propreté urbaine (vidage des corbeilles installées sur les cinq communes de l'Ouest);
- Gestion de la fourrière animale (gestion de l'équipement intercommunal, suivi de la conformité ICPE du site, capture des animaux errants ou divagants, suivi sanitaire des animaux capturés, euthanasie des animaux en lien avec la profession vétérinaire, ramassage des cadavres d'animaux domestiques sur le territoire...).

Outre ces différents contrats pour lesquels la SEM est le titulaire, la SEM est aussi sous-traitante de la société Nicollin Océan Indien. La société NOI a été titulaire fin 2022 du renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés du Territoire de l'Ouest pour la période 2024-2029, et notamment pour les lots relatifs aux déchets conteneurisés (ordures résiduelles, emballages recyclables, verre, biodéchets). A ce titre, la SEM a été déclarée comme sous-traitant et assure l'entretien des abords des points d'apport volontaire installés sur l'intercommunalité, mène des campagnes de caractérisation des déchets (en lien avec l'arrêté ministériel du 16/09/2021), informe les foyers ayant fait l'objet d'un refus de collecte du bac d'emballages recyclables des bonnes consignes de tri et des déchets acceptés.

3. Modifications statutaires intervenues sur les 5 dernières années

CYCLEA n'a fait l'objet d'aucune modification statutaire durant l'exercice 2024. Les dernières modifications statutaires l'ont été en 2021 et portaient sur deux volets.

D'une part, l'objet social de la société a été modifié de la sorte :

- Suppression de deux alinéas concernant le tri, le traitement, le recyclage de déchets de toute nature, la commercialisation de matériel industriel et de sous-produits, ainsi que le développement d'activités de valorisation des matériaux issus du tri des déchets.
- Ajout de l'activité concernant directement ou indirectement la collecte, le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation de tous déchets, sous-produits et résidus, et généralement de toute opération et entreprise relative à la gestion des déchets.

D'autre part, la suppression des articles 34 et 35 des statuts a été faite car ils listaient nominativement les administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants. Ces informations, non obligatoires, alourdissaient les statuts et obligeaient à une mise à jour régulière, qui plus est lorsque interviennent des changements.

Lors de la séance de son conseil d'administration du 14 mars 2025, il a été décidé d'entreprendre les discussions en vue :

- d'une révision des statuts pour autoriser les distributions de dividendes, le cas échéant ;
- d'une simplification de l'actionariat de la SEM ;
- d'un renforcement de la participation du syndicat mixte ILEVA au capital de la SEM.

Des discussions autour de la conclusion d'un pacte d'actionnaires seront aussi lancées en 2025.

4. Évolutions de l'actionariat sur les 5 dernières années

En 2024, il n'y a pas eu d'évolution de l'actionariat.

Des discussions sont actuellement en cours pour la cession d'actions détenues par le TCO au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA afin de lui permettre de renforcer sa représentation au sein de la gouvernance stratégique de la SEM, conformément aux préconisations du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes rendu en novembre 2019 sur le SMTD ILEVA. L'acquisition d'au moins 123 028 actions par ILEVA lui permettraient de disposer d'un deuxième siège au Conseil d'administration de CYCLEA.

5. État des participations directes et indirectes au capital d'autres sociétés

La société ne détient pas de participations dans des filiales.

6. Principaux risques et incertitudes identifiées

6.1. Risques juridiques

CYCLÉA fait l'objet d'un contentieux significatif au niveau du Conseil des Prud'hommes de Saint-Denis, initié par un cadre licencié en août 2020. Les demandes de la partie adverse s'établissaient initialement à 78,8 K€.

Le Conseil des Prud'Hommes a débouté l'ex-salarié de l'intégralité de ses demandes. Celui-ci ayant interjeté appel, la SEM avait maintenu la provision dans les comptes de la société à fin 2023 à hauteur de 77,3 K€.

Dans son jugement rendu le 19 décembre 2024, la chambre sociale de la Cour d'appel de Saint-Denis a condamné CYCLEA à payer une somme de 44,87 k€.

6.2. Risques liés à l'activité

Le contrat de DSP conclu avec le syndicat mixte ILEVA pour la gestion du centre de tri du Port et les marchés publics du TCO ont été renouvelés respectivement en 2021 et 2022, à l'exception du marché de gestion de la fourrière animale intercommunale du TCO renouvelé en décembre 2023.

Les marchés du TCO étant principalement à rémunération forfaitaire et à échéance en 2026-2027, CYCLEA sécurise ainsi une part importante de son chiffre d'affaires jusqu'à ces échéances.

Néanmoins, les activités liées à la DSP subiront pour certaines des perturbations significatives durant les travaux de modernisation du centre de tri. L'activité de traitement des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif sera externalisée auprès de la SEMRRE pendant la période des travaux. Cette externalisation concernera également certaines prestations de traitement des déchets d'activités économiques auprès d'opérateurs privés, selon les besoins opérationnels.

Le principal risque identifié porte sur les activités privées de la société. L'activité de négoce des matières premières secondaires présente une sensibilité particulière à la conjoncture économique locale et internationale (cf infra).

Les activités privées de CYCLEA seront aussi potentiellement impactées par la concurrence émergente de projets d'économie circulaire en préparation sur le territoire réunionnais, qui risquent de réduire les volumes exportés.

6.3. Risques liés au marché

1. Risque de change

CYCLEA réalise une partie de son chiffre d'affaires « Négoce », hors zone euro. En effet, l'activité Négoce exporte principalement vers l'Asie et facture ses ventes en USD (dollar américain), ce qui expose la société à un **risque de change**.

La gestion de la marge commerciale par l'équipe du BU (Business Unit) permet de limiter l'impact de la variation du taux de change sur les créances. En matière de gestion de sa trésorerie libellée en USD, la société a profité d'une conjoncture favorable au dernier trimestre 2024 pour vendre une partie de ses USD et engranger d'importants produits financiers. La gestion du taux de change reste réalisée, de manière prudente, à travers des opérations de vente spot ou à terme. Les produits de couverture, à effet de levier, ne sont plus utilisés.

2. Risque sur les fluctuations de matières

L'activité Négocier subit les **fluctuations des cours des matières** (papier, carton, métaux, plastiques, etc.) qu'elle commercialise, mais également de celles du cours du pétrole, qui impactent le cours du plastique.

Ce risque de variation des cours des matières apparaît toutefois limité puisque la fluctuation du marché à la vente est répercutée sur le prix d'achat de ces mêmes matières premières secondaires (MPS) auprès des producteurs locaux de déchets valorisables, permettant ainsi à CYCLEA de préserver son niveau de marge sur la commercialisation des MPS.

La conjoncture internationale, ainsi que le taux de change EUR/USD, peuvent impacter défavorablement les volumes de ventes, donc le niveau de la marge commerciale de la société.

Depuis le début de l'année 2025, plusieurs décisions politiques, en provenance notamment des États-Unis d'Amérique, ont eu pour effets une certaine volatilité du taux de change et une baisse du dollar américain qui a atteint son niveau le plus bas depuis 3 ans face à l'euro.

Dans ce contexte, les commandes en provenance des usines à l'étranger se contractent, ce qui appelle l'entreprise à la plus grande rigueur dans sa gestion budgétaire.

6.4. Risques industriels et environnementaux

CYCLEA exploite un centre de tri au Port, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) bénéficiant d'une autorisation préfectorale.

A ce titre, la société est naturellement exposée à des risques industriels et environnementaux dont les principaux sont les risques d'incendie et les risques de pollutions.

Plusieurs mesures ont été prises ou renforcées en 2020, puis maintenues depuis 2021, pour atténuer et se prémunir contre ces risques :

- Une certification ISO 14001 en faveur d'un système de management environnemental. Cette démarche complète les certifications ISO 9001 (système de management de la qualité), obtenue en 2020, et ISO 45001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail), obtenue puis régulièrement renouvelée depuis 2021.
- Une garantie financière d'un montant de 302 493 € a été constituée et consignée auprès de la Caisse des dépôts en 2022. Cette garantie est exigée aux articles L516-1, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, pour la mise en sécurité du site du centre de tri du Port en cas d'arrêt définitif de l'installation. Le montant de cette garantie a été actualisé par l'arrêté préfectoral n°2021-2697/SG/SCOPP en date du 31 décembre 2021.

7. Procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité

L'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique prévoit la mise en œuvre de procédures visant à lutter contre la corruption et les manquements à la probité.

Au regard des seuils définis par ce cadre, CYCLEA n'est pas concernée par ces dispositions. Néanmoins, une réflexion est en cours sur la mise en place d'un dispositif (loi Sapin 2) et d'une charte anti-corruption.

8. Informations sur les contrôles dont la société fait l'objet

L'exercice 2024 se caractérise par une intensification notable des contrôles réglementaires portant sur les activités de CYCLEA, avec quatre procédures distinctes engagées par les autorités compétentes.

3. Mission d'inspection du site ICPE du centre de tri du Port

A l'issue, un arrêté de mise en demeure du préfet a été notifié à CYCLEA, le 29 octobre 2024, pour la mise à jour de ses registres des déchets, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2021. Les travaux de mise à jour ont été immédiatement entrepris par la société, en anticipation des développements prévus dans l'ERP, et la mise en demeure a été levée au début de l'année 2025.

4. Contrôle du Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale) de la DEETS sur l'activité de récupération et de traitement des déchets d'activités économiques

Les résultats de ce contrôle ne sont toujours pas connus.

5. Contrôle « Audit Flash » de la Chambre Régionale des Comptes

Le Rapport d'Observations Définitives relatif à ce contrôle a été présenté au Conseil communautaire du 25 juin 2025.

6. Campagne de contrôle du pôle T (politique de travail) de la DEETS sur les structures en lien avec le recyclage et le traitement des déchets

Cette campagne sera déployée sur une période d'octobre 2024 à février 2025. A fin 2024, CYCLEA n'avait pas encore fait l'objet dudit contrôle.

9. Modalités de contrôle analogue (SPL)

Du fait de son statut juridique de SEM, la SEM CYCLEA n'est pas concernée par le contrôle analogue.

10. Bilan de la gouvernance

10.1. Conseils d'administration

Durant l'exercice 2024, le conseil d'administration de CYCLEA s'est réuni 2 fois aux dates suivantes : le 24/04/24 et le 07/06/24.

	CA du 7 juin 2024	CA du 26 avril 2024
PARTICIPATION	8/11 présents (73%)	9/11 présents ou représentés (82%)
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté comptes 2022 • Affectation résultat • Convocation AGO • Rapport RSE • Questions RH 	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un Secrétaire Général (Olivier SAURIER) • Réorganisation • Budget 2024 • Certifications • Projet locaux

10.2 Assemblées générales

	AGO 12 juillet 2024
PARTICIPATION	1 623 518/1 767 102 actions (91,8 %)

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes 2023
- Quitus aux administrateurs
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes
- Affectation résultat

11. Éléments de rémunération des représentants et mandataires

Les représentants de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest n'ont perçu aucune indemnité ni aucun jeton de présence ou avantage en nature en tant qu'administrateurs de la société en 2024.

12. Situation financière**12.1. Comptes de résultat****12.1.1. Les produits**

Les produits d'exploitation se sont élevés à 29,3 M€, en forte progression (+ 23,5% soit +5,6 M€) par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 28,1 M€ (+ 5,5 M€ soit +24,3% par rapport à 2023), soit le plus haut niveau atteint depuis la création de la société. La progression s'explique essentiellement par les ventes de marchandises (+85,2 % soit + 4,7 M€) lié au BU Négoce.

Libellé	2024	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	29 284 126	23 711 112	26 006 876
Ventes de marchandises	10 150 504	5 481 515	7 829 244
Production vendue de Biens	1 375 520	1 390 893	2 568 991
Production vendue de Services	16 622 972	15 770 896	15 145 468
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	28 148 996	22 643 304	25 543 703
Production stockée	4 196	17 001	- 102 114
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation	1 12 455	394 416	56 570
Reprises sur dépréciat°, provis° (et amort.), transf. de charges	920 235	348 511	291 754
Autres produits	98 243	307 881	216 963
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	29 284 126	23 711 112	26 006 876

En plus des produits d'exploitation, les autres produits de la SEM ont consisté essentiellement en des produits financiers (623,4 K€) issus des placements financiers et de la vente des devises détenues par la société (USD) réalisée à l'occasion d'une conjoncture favorable au dernier trimestre 2024.

Libellé	2024	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS	623 387	314 147	4 587
Autres intérêts et produits assimilés	90 272	102 769	4 587
Différences positives de change	533 115	211 578	121 787
PRODUITS EXCEPTIONNELS	139 341	57 147	87 420
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 105	5 049	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 295	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	122 941	52 098	87 420

12.1.2. Les charges

Libellé	2024	2023	2022
CHARGES D'EXPLOITATION	27 361 595	22 392 673	23 787 584
Achats de marchandises	5 534 732	3 175 605	4 372 304
Variation de stock (marchandises)	41 925	- 166 000	150 021
Achats de matières premières et autres approvisionnements	459 652	625 843	508 138
Var° de stock (matières premières et autres approvisionnements)	29 256	- 7 899	- 83 667
Autres achats et charges externes	8 305 409	6 600 362	6 991 800
Impôts, taxes et versements assimilés	347 081	319 022	378 789
Salaires et traitements	9 646 413	9 334 937	8 517 485
Charges sociales	1 512 433	1 155 488	1 763 524
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	245 727	269 196	277 306
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	-
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	572 595	265 999	17 941
Dotations aux provisions	141 418	221 794	214 406
Autres charges	524 966	598 325	679 536
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	27 361 595	22 392 673	23 787 584

Les charges d'exploitation ont aussi progressé de manière significative (+ 22,2%), passant de 22,4 millions d'euros en 2023 à 27,4 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de près de 5 millions d'euros.

L'augmentation la plus marquante concerne les achats de marchandises (+ 74,3 %) en lien avec celle des ventes de marchandises (+ 85,2 %). Ces achats passent ainsi de 3,2 millions d'euros à 5,5 millions d'euros. Cette évolution de 2,4 millions d'euros représente près de la moitié de l'augmentation totale des charges.

Les charges de personnel de la SEM (hors personnel intérimaire) ont connu une augmentation notable, atteignant 11 159 K€ en 2024, soit une progression de 6,4% par rapport à 2023 (10 490 K€). Cette tendance s'inscrit dans une dynamique de croissance observée sur la période 2019-2024, comme l'a également souligné la chambre régionale des comptes.

La SEM explique cette progression sur la période 2021-2024 selon un rythme moyen de +4,94% essentiellement par la progression de la valeur du point d'indice de la convention (+4 ,91 % en moyenne

annuelle) et par des éléments extra-conventionnels (intéressement et prime de performances des activités de l'entreprise.

Les charges exceptionnelles comprennent notamment les pénalités contractuelles sur les marchés du Territoire de l'Ouest et d'ILEVA, à hauteur de 52,5 K€ en 2024.

12.1.3. Un résultat 2024 bénéficiaire de 2,1 M€

Le compte de résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un bénéfice net de 2,1 M€ essentiellement portés par le résultat d'exploitation (1,9 M€). Son évolution depuis 2020 est présentée ci-après :

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 922 530	1 318 440	2 219 292	1 945 497	911 546
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	337 998	- 118 225	- 728 736	197 883	- 226 068
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	2 260 528	1 200 215	1 490 556	2 143 381	685 478
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 96 240	- 330 841	- 170 698	83 137	23 228
Impôts sur les bénéfices	86 654	- 252 567	9 959	98 278	-
5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	2 077 634	1 121 941	1 309 899	2 128 240	708 706

Il est néanmoins à noter un caractère peu linéaire de la trajectoire du résultat d'exploitation. S'il a progressé fortement entre 2023 et 2024, il reste à un niveau inférieur à ceux de 2022 et 2021.

Le résultat financier fait augurer une volatilité imputable aux fluctuations de change. L'entreprise subit des pertes financières en 2020 et 2022, atteignant respectivement 226 000 euros et 729 000 euros, avant de bénéficier d'un contexte plus favorable en 2021 et 2024 avec des gains de 198 000 euros et 338 000 euros. Le résultat financier positif de 2024 contribue favorablement à la performance globale, mais cette dépendance aux aléas monétaires constitue un facteur de risque.

Les déficits reportables des années antérieures permettent à la société de limiter le montant de l'impôt sur les bénéfices en 2024 lequel s'établit à 86,6 k€.

Le résultat net présente au final à + 2,1 millions d'euros.

12.2. Analyse bilantielle

1. Une structure financière solide

L'affectation systématique des résultats excédentaires en réserve légale et en reports à nouveau permettent à la SEM de détenir des capitaux propres de 13,55 M€, plus de 3 fois supérieur à celui du capital social.

Libellé	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	3 975 980	-	-	-	3 975 980
Réserve légale	318 979	56 097	56 097	-	375 075
Report à Nouveau	6 060 594	7 126 438	7 126 438	6 060 594	7 126 438
Résultat de l'exercice	1 121 941	-1 121 941	2 077 634	1 121 941	2 077 634
Total Capitaux Propres	11 477 493	6 060 594	9 260 168	7 182 534	13 555 127

Le Fonds de roulement de la société s'élève à 13 574 K€ à fin 2024 contre 13 105 K€ à fin 2023. Cette hausse est liée à une absence d'endettement financier et à un net renforcement de l'actif net, grâce au maintien des bénéfices des exercices antérieurs.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) de CYCLEA est négatif et s'établit à -86 K€ à fin 2024 contre un BFR positif de +881 K€ à fin 2023. Cette nette diminution du BFR de fin de période s'explique la réduction des délais moyens de règlement des clients, en lien avec le renforcement du suivi et des mesures de recouvrement des créances initiées en 2024.

1. Une trésorerie en progression

La trésorerie nette (placements et disponibilités) continue d'augmenter et s'élève à 13 660 K€ au 31/12/2024 contre 11 224 K€ au 31/12/2023, soit un accroissement net de + 2 435 K€.

1. Un endettement bancaire inexistant

CYCLEA n'a pas recours à l'endettement bancaire.

13. Répartition du chiffre d'affaires et des résultats par secteur d'activité

13.1. Répartition du Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaire (K€)	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	
Pôle Traitement et Valorisation	17 907	14 578	19 700	5 122	35,1%
BU DSP Centre de tri	6 366	6 568	6 796	228	3,5%
BU DAE	956	1 012	981	-31	-3,1%
BU négoce	10 586	6 998	11 923	4 925	70,4%
Pôle Salubrité publique	4 679	4 981	5 218	237	4,8%
Pôle Sensibilisation	2 913	3 084	3 231	147	4,8%
Pôle Structure siège	45				
TOTAL	25 544	22 643	28 149	5 506	24,3%

Celui-ci est essentiellement tiré par le **BU Négoce** du pôle Traitement et Valorisation, qui enregistre un chiffre d'affaire en progression de **+70,4% en 2024**.

Cette forte croissance de l'activité de négoce s'explique par :

- o Un effet volume : +37% de tonnes de matières premières secondaires exportées.

Tonnes	2022	2023	2024	var° 23-24
Plastiques	2 198	2 078	3 637	75,0%
Cartons	14 321	14 121	20 174	42,9%
Papiers	7 216	6 246	3 036	-51,4%
Métaux	11 646	9 183	16 491	79,6%
Total	35 381	31 628	43 337	37,0%

- o Un effet prix : stabilité des cours des métaux ferreux et packaging avec une augmentation des cours des cartons de 10%.

Le CA du **BU DSP**, progresse de +4,2% et s'établit à 6 796 K€ en 2024. Les recettes brutes facturées au syndicat mixte ILEVA s'établissent à 6 846 K€ auxquelles il convient de retrancher une rétrocession sur les ventes de matières valorisables d'un total de 50 K€ en 2024.

Le chiffre d'affaires du **pôle Salubrité publique** s'établit à 5 218 K€ en 2024, en hausse de 4,8%. Les marchés regroupés sous ce pôle étant très largement à rémunération forfaitaire par le Territoire de l'Ouest, l'évolution annuelle enregistrée en 2024 provient du double effet de la révision des prix prévue contractuellement et des nouvelles conditions de rémunération du contrat de sous-traitance renouvelé avec Nicollin OI pour le nettoyage des abords des points d'apports volontaires (BAV) implantés sur le Territoire de l'Ouest.

Le chiffre d'affaires du **pôle Sensibilisation à l'environnement** s'établit à 3 231 K€, en hausse de 4,7%. Comme pour le pôle Salubrité publique, les marchés publics du Territoire de l'Ouest pour le pôle Sensibilisation à l'environnement apportent une rémunération annuelle relativement stable à CYCLEA. L'augmentation du CA de ce pôle en 2024 est liée à la révision des prix prévue contractuellement, ainsi qu'à une augmentation de la part variable de la rémunération du marché de médiation-veille (réduction de l'absentéisme des équipes de médiateurs).

13.2. Répartition du résultat net

Le résultat net reste essentiellement porté par le pôle Traitement et valorisation et dans une moindre mesure le pôle Salubrité publique.

Le pôle sensibilisation apparaît comme déficitaire selon la comptabilité analytique de la SEM.

Résultat net (K€)	2022	2023	2024
Pôle Traitement et Valorisation	1 053	871	1 870
Pôle Salubrité publique	261	265	272
Pôle Sensibilisation	- 5	- 14	- 64

14. Répartition du chiffre d'affaire par type de compte (SEM)

Le Chiffre d'Affaire 2024 de 28,1 M€ HT se répartit principalement entre les activités privées (45,8%) et les prestations publiques pour le TCO (30,0%) et ILEVA (24,1%). La diversification des sources de revenus limite la dépendance aux donneurs d'ordre publics.

Source de Chiffre d'affaires	Montant (K€ HT)	Pourcentage	Détail
TCO	8 449	30,00%	dont 517 K€ HT en sous-traitance de Nicollin OI au titre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés n° 2022DGD227
Syndicat mixte ILEVA		24,10%	

	6 796		
Autres clients	12 904	45,80%	Activités privées de la SEM
TOTAL	28 149	99,90%	

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

PRENDRE ACTE du rapport 2024 des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Conseil d'Administration de CYCLEA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président